



3 Rue Lesdiguières 38350 La Mure

Tél : 04.76.81.00.11 –

Mail : ce.0380049x@ac-grenoble.fr

## INFORMATIONS DIVERSES

### RENTRÉE 2024

#### 1. Rentrée scolaire

Division	Accueil des Internes	Rentrée des Elèves – accueil par professeur principal	Début effectif des cours
<b>2<sup>nde</sup></b>	<b>Lundi 2 septembre</b> De 8 h à 9 h 30	<b>Lundi 2 septembre</b> à 9 h 30 Appel et prise en charge par le professeur principal une journée d'accueil	<b>Mardi 3 septembre</b> à 8 h
<b>1 EPC et 1 CIP</b>			
<b>2MRC et 2MIA</b>			
<b>1<sup>ère</sup> et 1 STMG</b>	<b>Lundi 2 septembre</b> de 17 h 30 à 19 h	<b>Mardi 3 septembre</b> de 8 h à 10 h	<b>Mardi 3 septembre</b> à 10 h
<b>Terminale LGT et TSTMG</b>			
<b>TEPC et TCIP</b>			
<b>1MSPC, 1MA et 1MCV</b>			
<b>TMSPC, TMA et TMCV</b>			

#### 2. Hébergement et restauration scolaire (voir documents joints)

Internat : Toute demande d'inscription en qualité d'interne ne deviendra définitive qu'après la décision du chef d'établissement. **Chaque année, un état des lieux d'entrée et de sortie est effectué en présence des parents.**

Pour les demi-pensionnaires, l'élève sera inscrit au forfait 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) et pour les élèves internes, il sera associé à l'internat 5 nuits.

Si vous souhaitez changer de forfait, dès la connaissance de l'emploi du temps remis à la rentrée.

#### 3. Bourses

Elles sont payées aux familles chaque fin de trimestre. Pour les internes et demi-pensionnaires, elles sont déduites du montant trimestriel de la facture d'hébergement/restauration scolaire.

#### 4. Carte Pass Région - obligatoire

Cette carte gratuite est utilisée pour l'accès à l'établissement (portique), à l'internat et à la restauration et le prêt des manuels scolaires. Veuillez consulter le site pour connaître tous les autres avantages (achat autres manuels non prêtés, licence sportive, places de cinéma...).

Les élèves doivent conserver le Pass Région qu'ils ont en leur possession, il est valable durant toute la durée de la scolarité au lycée. Le lycée validera l'inscription et elle sera automatiquement mise à jour.

## 5. Manuels scolaires

La Région Aura a instauré la gratuité des manuels scolaires pour le lycée général et technologique et pour la section professionnelle (excepté pour les options facultatives maths complémentaires, maths expert).

La présentation de la carte Pass Région ou d'un justificatif de commande sera demandée lors de la distribution des manuels à la rentrée.

## 6. Sorties élèves

Conformément à la législation les élèves de lycée sont autorisés à sortir ou à quitter l'établissement entre les cours, après les cours, en cas d'absence de professeur, après les repas de midi (DP et internes), le mercredi après-midi (internes), selon les modalités prévues au règlement intérieur.

## 7. Transports scolaires.

### a. Élèves domiciliés dans le département de l'Isère

**Les transports sont régis dorénavant par la Région Rhône Alpes Auvergne**

A compter du 30 mai, les demandes sont à effectuer en ligne sur le site : [www.laregionvoustransporte.fr](http://www.laregionvoustransporte.fr)

Rubrique Transport Scolaire avant le **19 juillet**

Si les demandes sont saisies après le 19 juillet **une majoration de 30 euros sera appliquée.**

### b. Élèves domiciliés hors du département de l'Isère

Veillez vous renseigner auprès de votre Conseil Départemental ou auprès de la Région Aura.

## 8. Formation bi qualification Ski Alpin « Section Ski »

Les professeurs d'EPS Section ski demandent aux élèves de bi qualification ski alpin, d'apporter dès la première semaine de rentrée leur VTT.

## 9. Recensement : dès l'âge de 16 ans

Toute personne de nationalité française doit se faire recenser dès l'âge de 16 ans. L'attestation de recensement vous sera demandée lors de **l'inscription de votre enfant à un examen.**

Afin d'effectuer cette démarche, vous avez deux possibilités

- Le responsable légal ou l'élève lui-même se rendent à la mairie du domicile avec la pièce d'identité, un justificatif de domicile et le livret de famille.
- Sur internet avec votre compte ([www.service.public.fr](http://www.service.public.fr)).

## 10. Carte Vitale obligatoire

Pour les élèves de plus de 16 ans, la photocopie de la carte vitale au nom de l'élève est nécessaire en cas d'accident. La demande est à effectuer sur le site Ameli.fr.

Remarque : Si votre enfant à moins de 16 ans, son numéro de sécurité sociale (NIR) est indiqué sur votre attestation de droits, que vous pouvez obtenir dans votre compte Ameli.

## 11. Cotisation Facultative (activités périscolaires) :

### a. La Maison des Lycéens

Grâce à votre cotisation, La MDL peut accorder une aide aux financements des voyages, des sorties scolaires, et contribue à l'amélioration du foyer, pour l'achat de jeux, d'équipements extérieurs (tables, bancs,...).

Adhérer à La MDL permet aussi de participer à de nombreux projets culturels et citoyens.

L'adhésion est obligatoire pour tout élève inscrit dans un **club ou un atelier**

Chèque est à libeller à l'ordre de la Maison Des Lycéens (M.D.L.) : **10 euros**

Pour toute autre demande de renseignements, merci d'appeler le secrétariat du lycée au 04 76 81 56 43.

Pour contacter la vie scolaire : ligne directe 04 76 81 56 56 mël : [viescomatheysine@gmail.com](mailto:viescomatheysine@gmail.com)